



Rapport de la Commission de gestion Préavis 04/2024 Refonte du site Internet de la POL Demande d'un crédit d'investissement

La Commission de gestion (Cogest) a siégé dans la composition suivante :

Fonction	Nom - prénom	Communes	3.04.2024 Préparatoire	17.04.2024 CODIR	19.04.2024 Vote
Présidente- rapporteuse	Krattinger Boudjelta Sylvie	Prilly	x	x	x
Délégué	Birbaum José	Ecublens	x	exc	exc
Délégué	Delaquis François	Renens	x	exc	x
Déléguée	Perna Illuminata	Villars Ste-Croix	x	x	x
Délégué	Rayroud Nicolas	Chavannes-près- Renens	x	x	x
Délégué	Voegelin Patrick	Crissier	x	x	x
Délégué	Wyssa Michael	Bussigny	x	x	x
Délégué	Yazyev Oleg	Saint-Sulpice	exc	exc	exc

Préambule

Pour étudier ce préavis 4-2024, la Cogest s'est réunie le mercredi 17 avril 2024 à l'Hôtel de police à Prilly avec M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Frédéric Strittmatter et M. Luigi Sartorelli, membres du Codir, le commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis, responsable des finances, le premier-lieutenant Thierry Guyot, chef de projet et Madame Anouk Frommherz, responsable des ressources humaines.

Questions de la commission – réponses du Codir et de la direction de la POL

- La Cogest souhaiterait connaître quelles sont les conditions financières les meilleures pour cet investissement sachant que nous sommes cautionnés ?

R. : PostFinance n'applique pas de taux préférentiel aux Associations de communes. Par ailleurs elle n'accorde pas de prêts d'investissement en-dessous de CHF 200'000.--.

La Caisse Intercommunale de Pensions utilise le taux Swap auquel elle ajoute une marge. Au 1er avril le taux Swap était de 1.04 et la marge CIP de 0.25, soit un taux de 1.29%. Toutefois, la CIP n'accorde plus de prêts aux collectivités publiques pour l'instant. La BCV n'applique pas de taux préférentiel aux associations de communes. De plus, le prêt ne se fait que sur les biens et marchandise, mais pas en ce qui concerne les services.

- Avez-vous aussi envisagé de financer cette dépense d'un montant de CHF 75'800.- TTC par la trésorerie courante tout en l'amortissant sur 5 ans ?

R. : Nous avons effectivement envisagé un financement par le biais de la trésorerie courante. Toutefois, si les liquidités devaient ne pas le permettre, nous passerions par la voie de l'emprunt, qui pourrait également se faire auprès d'une commune partenaire vu le montant.

Au vu des nouvelles normes MCH2, valable dès le 01.01.2024, l'amortissement doit obligatoirement se faire sur 5 ans pour l'informatique.

- Pouvez-vous nous communiquer le cahier des charges établi pour évaluer les propositions des entreprises consultées ?

R : voir fichier joint CDC_Internet (Annexe 1)

CR. Le cahier des charges est simple et factuel pour ne pas imposer un mode de fonctionnement. Nous avons fait appel à des entreprises référencées au niveau Green-IT. Le cahier des charges a été étoffé dans les rounds de négociation. Le tableau des pondérations a été montré au Codir.

Le fait de ne pas avoir un concept Green-IT ou de ne pas avoir un CMS autre que propriétaire était éliminatoire.

- Quelles peuvent être les utilisations concrètes du chatbot ?

R : Ce chatbot est conçu pour être un outil informatif et d'orientation, sans fonction de collecte de données, afin de garantir la confidentialité et la sécurité des utilisateurs tout en leur fournissant un accès rapide et facile à des informations utiles. Le projet est piloté par la Police Cantonale Vaudoise (PCV) et la Police Région Morges (PRM).

Voici les premiers éléments à notre disposition concernant son utilisation :

- **Guidage informatif** : Le chatbot offrira des informations générales et des réponses aux questions fréquemment posées sur les procédures policières, telles que les démarches pour porter plainte, diverses procédures, les horaires et emplacements des postes de police, et les documents nécessaires pour certaines démarches.
- **Orientation spécifique** : Il proposera des menus ou des options prédéfinies pour aider les utilisateurs à naviguer vers l'information recherchée, comme des conseils en cas de perte de documents ou de fraude, sans pour autant recueillir des données sur les utilisateurs.
- **Assistance générale en cas d'urgence** : Sans prendre de signalements, le chatbot expliquera les étapes à suivre en cas d'urgence et rappellera les numéros d'urgence à contacter, mettant en avant l'importance de communiquer directement avec les services d'urgence pour une assistance immédiate.
- **Ressources éducatives** : Le chatbot servira également de ressource éducative, offrant des conseils de sécurité, des informations sur la prévention de la criminalité, et des recommandations pour se protéger contre diverses formes d'escroqueries.
- **Navigation vers des services externes** : Pour des questions ne relevant pas directement de la police, le chatbot orientera les utilisateurs vers d'autres services gouvernementaux ou organisations compétentes, en se basant sur la sélection de l'utilisateur parmi des options prédéfinies.

- **Informations locales spécifiques** : Utilisant une base de données mise à jour localement, le chatbot fournira des informations propres à la région et au corps de police que l'utilisateur choisira.
- **Instructions pour les démarches en ligne** : Il guidera les utilisateurs à travers des procédures en ligne ou l'utilisation de services numériques offerts par la police, comme le dépôt de plaintes en ligne pour des cas ne nécessitant pas une intervention immédiate. Ce périmètre d'emploi du chatbot reflète l'engagement des polices vaudoises à améliorer l'accessibilité des services de police tout en assurant la confidentialité et la sécurité des utilisateurs.

CR. Un tronc commun cantonal sera mis en place et les différents corps de police contribueront à enrichir les branches, suivant le modèle établi par la Police de Morges. L'objectif de réduire le nombre d'appels sur la centrale et d'inciter les citoyens à s'informer. C'est une façon de répondre aux besoins de proximité des jeunes. A l'avenir, cet outil sera aussi utile à aux policiers. Ils pourront ainsi rapidement consulter les textes de loi.

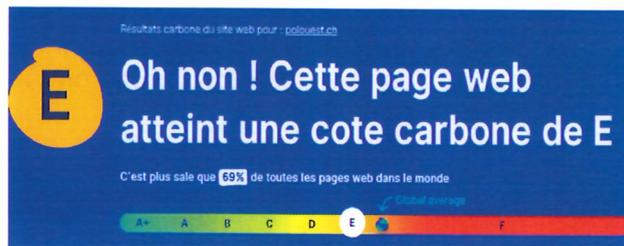
- Est-ce que vous disposez de statistiques de la consultation des différentes pages du site web ? En fonction du résultat est-ce pertinent d'utiliser du Green-IT ?
- Les statistiques liées à notre site internet ne sont pas disponibles en raison de l'obsolescence du site. La certification Green IT pour un site internet symbolise un engagement envers le développement et l'hébergement web durables, visant principalement à réduire l'empreinte carbone. En optimisant le site pour une plus grande efficacité énergétique, à travers des techniques de codage avancées et une réduction de la taille des contenus, il est possible de diminuer la consommation d'énergie nécessaire pour son fonctionnement. Ce processus non seulement contribue à la lutte contre le changement climatique mais renforce également la réputation de l'organisation en affichant son engagement en faveur de la responsabilité environnementale.

Les bénéfices d'une telle démarche incluent des coûts d'hébergement et de maintenance réduits, grâce à une utilisation moindre de la bande passante et à une infrastructure optimisée. Les sites web écoresponsables tendent également à offrir une meilleure expérience utilisateur, avec des chargements de page plus rapides, ce qui peut favoriser la satisfaction des visiteurs et potentiellement augmenter les taux de conversion. De plus, l'innovation technologique est stimulée, menant au développement de nouvelles solutions durables dans le domaine du web.

En termes d'économies énergétiques, l'optimisation de l'efficacité du site permet de réduire directement les coûts énergétiques liés à son fonctionnement et à son hébergement. La mise en œuvre de pratiques de développement durable favorise une utilisation plus judicieuse des ressources, ce qui réduit la consommation électrique globale.

Pour illustrer l'impact de ces pratiques, prenons l'exemple de deux sites internet : un site ordinaire et un site optimisé Green IT. Le premier consomme environ 5 kWh par jour, entraînant des émissions d'environ 2 kg de CO₂, tandis que le second, grâce à une optimisation pour l'éco-efficacité, réduit sa consommation à 2 kWh par jour. Cela se traduit par une réduction significative des émissions de CO₂, illustrant l'efficacité des principes Green IT dans la réduction de l'empreinte carbone d'un site internet.

Sur l'un des calculateurs en ligne (<https://www.websitecarbon.com/>) faisant référence, le site actuel de la POL www.polouest.ch atteint une note carbone de E.



Commentaire : c'est bien, mais les effets de cette mesure ne sont pas massifs.

CR. Cette mesure fait partie d'un ensemble de mesures qui visent à tendre vers une amélioration écologique.

- Est-ce que pour ce projet vous avez élaboré une analyse d'impact (LPD) ?
- Non, nous n'avons pas entrepris cette démarche. En effet, les communes ne sont pas soumises à la LPD, la matière est régie par la Loi vaudoise sur la protection des données personnelles (LPrD) et son règlement d'application.
- Et quand bien-même la LPD s'appliquerait, le site internet qui sera mis en place, prévoit exclusivement de collecter des données personnelles à travers un formulaire de contact pour l'envoi de newsletters aux personnes qui en font la demande, cela constitue une forme de traitement de données personnelles. Dans ce cas, certaines obligations en vertu de la Loi fédérale sur la protection des données (LPD) s'appliquent. Les éléments suivants seront pris en considération :

Consentement éclairé : nous nous assurerons que les utilisateurs fournissent un consentement éclairé avant de soumettre leurs données personnelles pour l'abonnement à la newsletter. Cela implique de fournir des informations claires sur l'utilisation qui sera faite de leurs données.

Sécurité des données : Nous garantissons la mise en place de mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles collectées, contre les accès non autorisés, la perte ou la destruction.

Droit d'accès, de rectification et de suppression : Les abonnés à notre newsletter pourront être en mesure d'exercer facilement leur droit d'accès à leurs données personnelles, de demander leur rectification ou leur suppression, et de se désinscrire de la newsletter.

Politique de confidentialité : Notre site disposera d'une politique de confidentialité accessible, expliquant de manière transparente comment les données personnelles sont collectées, utilisées, et protégées, ainsi que les droits dont disposent les utilisateurs concernant leurs données.

En résumé, bien que la collecte de données pour l'envoi de newsletters impliquerait certaines responsabilités en matière de protection des données au regard de la LPD, la conduite d'une AIPD (analyse d'impact sur la protection des données) ne semblerait pas être nécessaire puisque le traitement est limité, clairement défini, et sécurisé. Il reste toutefois essentiel de se conformer aux principes de base de la protection des données, notamment mentionnée dans la LPrD et de rester attentif à tout changement qui pourrait modifier cette évaluation.

- Pour quelles raisons avez-vous choisi de rester sur le langage PHP ?
Notre cahier des charges, présenté à différentes entreprises spécialisées, spécifiait la mise à niveau vers PHP 8.1, voire 8.2, ou tout autre langage adéquat. Face à ce critère, les entreprises consultées ont naturellement adopté ce langage.

Discussion

Après l'analyse des documents reçus, la commission a pris sa décision le 19 avril 2024.

Un commissaire est d'avis que l'entreprise sélectionnée bénéficie d'une excellente réputation.

A la suite de l'étude du contenu du cahier des charges, la Cogest s'étonne de son contenu très succinct. Les performances attendues du site auraient dû être précisées. Le descriptif du cahier des charges ne permet pas de percevoir la conception du site les solutions retenues (exemple e-guichet).

Lors de la présentation du préavis, la Cogest a bien retenu que les prestataires de services les avaient aidés à affiner le cahier des charges. Elle recommande à l'avenir de se faire aider par des experts pour élaborer les cahiers des charges spécifiques.

Après la réalisation d'un test du chatbot des polices de Morges et de Lausanne, la Cogest constate que les réponses données correspondent à ce qu'on peut trouver sur un site internet. Les avantages actuels sont surtout pour les personnes de langue étrangère. Le multilinguisme est intéressant.

Bien que le chatbot apprend par lui-même, la question se pose de savoir comment le chatbot va évoluer. Comment son évolution a-t-elle été anticipée dans le projet de contrat ?

Le forfait pour le coût de maintenance du site est peu onéreux. En revanche, le chatbot a un coût annuel important. La Cogest se pose encore les questions suivantes : à quoi correspondent les frais Fr. 6'5000.- annuels pour le chatbot ? Est-ce que ces frais correspondent à un abonnement ?

La Cogest aurait souhaité avoir une meilleure description de la mise en œuvre du site. L'objectif est d'aller rapidement vers des outils performants pour la population comme le guichet virtuel. Le chatbot devrait être pris dans un ensemble de e-guichet comme la PRM (Prospect Relationship Management) alors que ce n'est pas ce qui semble être proposé. La solution proposée semble être minimaliste ce qui pourrait engendrer rapidement la nécessité d'engager des montants supplémentaires. C'est pourquoi la Cogest demande que ce préavis soit renvoyé pour être complété.

La Cogest est d'avis que la mise à jour du site est indispensable. Elle pense que la conception du site doit être plus développée et que les aspects de maintenance doivent être mieux décrits pour que ses membres puissent soutenir ce préavis.

Vote final

Au vu de ce qui précède, la commission recommande de rejeter les conclusions du préavis 04-2024 à l'unanimité des membres présents.

Selon l'art. 55 de notre règlement, la Cogest propose la résolution suivante que le Codir revienne devant ce conseil avec un préavis qui comprend une description plus détaillée des solutions retenue et une présentation des éléments clés du projet de contrat.

Veillez croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à l'expression de nos sentiments dévoués.

La Présidente – rapporteure

Sylvie Krattinger Boudjelta, Prilly

Les membres de la commission

Bussigny – M. Michael Wyssa

Chavannes – M. Nicolas Rayroud

Crissier – M. Patrick Voegelin

Prilly – Sylvie Krattinger Boudjelta

Renens – M. François Delaquis

Villars-Ste-Croix – Mme Illuminata Perna

Annexe 1 : Cahier des charges – Site internet www.polouest.ch

Cahier des charges – Site internet www.polouest.ch

CONTEXTE

La POL gère un site internet hébergé chez Infomaniak. Le CMS doit migrer vers une version PHP 8.1, voire 8.2, ou faire l'objet d'une refonte dans un autre langage tout en conservant des exigences élevées de sécurité et d'écoconception. Le concepteur d'origine du site ayant décidé de travailler à de nouveaux projets, la POL est à la recherche d'une collaboration afin de gérer cette migration et/ou refonte.

OBJECTIFS

L'agence qui sera retenue devra répondre aux exigences ci-après, fournir un support y.c. une Helpdesk et se coordonner avec notre service informatique de Prilly (SIP). Nous souhaitons conserver la console wordpress et la mouture de la page d'accueil, contenu des pages et articles retravaillés en interne dernièrement. Cette migration ou refonte prendra en considération la partie documentaire intégrée (document CI et CODIR) avec un accès en double indentation. L'Eco-conception ainsi que la sécurité sont des objectifs primordiaux.

CAHIER DES CHARGES

Sécurité

Il est attendu du nouveau site :

- HTTPS (sécurité SSL)
- Masquer l'URL (non publique) d'accès à la console d'authentification
- Mis à jour régulièrement du CMS avec de ses plugins
- Sauvegarde régulière (1x/jour)
- Au bénéfice d'une authentification forte
- Un générateur de password « fort » (admin/user/consultation CI-CODIR)
- Héberger de manière sécurisée

Eco-Conception et Green-IT

Il sera demandé à l'entreprise choisie de migrer ou refondre le site web dans un langage lié à l'éco-conception visant à réduire notre GES « Gaz à effet de serre ».

Prestations

- Site responsive
- Protection des données
- Passer en php 8.1, voire 8.2 ou langage approprié
- Connexion membre avec 2 niveaux d'accès à certains documents et pages
- Double authentification pour entrer dans les zones membres et admin (code par email)
- Fichier PDFs protégés, même avec lien url direct sur les zones membres
- Recherche avancée dans tout le site ainsi que dans les documents PDFs, hors zones membres
- Garder le contenu des pages et articles

- Conserver les formulaires et vérifier si le site ou le .ch ne bloque pas les emails envoyés
- Optimiser les images, certaines sont trop lourdes
- Inclure la possibilité de publier des vidéos si répond à l'Eco-Conception et Green-IT
- Formation des supers-users
- Support et helpdesk
- Newsletter édité sur mailchimp et possibilité sur le site de s'y abonner
- Statistiques des pages consultées à disposition
- Ouvert à tous types de navigateur
- Respect de la charte graphique
- Pop-up lors de la publication de nouvelles infos
- Le .ch est géré par le SIP, nécessité de se coordonner
- Hébergement des données en Suisse

Une fois l'application WEB et son infrastructure mises en place, elles seront auditées sous l'angle de l'écoconception et de la sécurité

BUDGET

CHF 20'000.- / budget 2023 / Compte 6004.3185.02 Honoraires informatiques

Optionnel : évaluation des coûts de migration des données

DÉLAI

- Etablissement du cahier des charges – avril 23
- Recherche d'entreprises – 2^{ème} trim. 23
- Mise en oeuvre – automne 23
- Mise en production – automne 23

Prilly, le 24 mai 2023